

2021 05 27 N°045

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le **27/05/2021, à 19h15** en la salle du conseil municipal,
se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence
de M.Fabien VERRAT, Maire.

Date de convocation : Le 18 mai 2021

Membre en exercice : 15

Présents : Fabien Verrat, Maire, Marie-France Djerad-Payen, Maud Auché, Jean-Dominique Diez, Sylvie Rodier-Arnaudin, Lionel Egretier, Jean – François Eyermann, Francis Caillaud, Alain Denaves, Gwénaëlle Kerdanoff, Elodie Guillon-Muller, Marie-Laure Gobin, Aurore Quenet.

Excusés : Karl Pommeraud et Geoffroy d’Avezac de Castera **Absents :** /

Procurations : Geoffroy d’Avezac de Castera représenté par Fabien Verrat.

Secrétaire de séance : Marie-Laure Gobin.

ADOPTÉ

**à 14 voix pour
à 0 voix contre
à 0 abstention(s)**

OBJET : Mise à jour des tarifs des concessions du cimetière d’Anglade.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 2122.29,

Considérant qu’il convient de réévaluer les tarifs à appliquer à partir de l’année 2021.

Le conseil municipal après avoir entendu l’exposé du Maire et en avoir délibéré décide :

Article 1 : concession cimetière

7M50² : 250€ pour 30 ans, renouvelable.

Article 2 : concession colombarium

500€ pour 30 ans, renouvelable.

Pour extrait conforme,
ANGLADE, 27/05/2021
Fabien VERRAT, Maire.



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’Etat.